

HORAIRE HEBDOMADAIRE DE LA CLASSE 3P-8P
EP

Cercle scolaire	Haute-Ajoie
Lieu de la classe	Chevèze
Nom de la classe	

Année scolaire	2025-2026
Degré scolaire	8P

Titulaire-s de la classe :			
Nom / prénom	Nb.H.	Courriel	Téléphone accessible (fac.)
Tit1 Riat Delphine	13	delphine.riat@edu.jura.ch	078 889 34 14
Tit2 Marquis Sarron Camille	17	camille.marquis@edu.jura.ch	
Autre-s intervenant-e-s :			
Ens3 Vuillaume Sophie	2	sophie.vuillaume@edu.jura.ch	
Ens4 Ribeaud Nicolas	1	nicolas.riabeaud@edu.jura.ch	
Ens5	0	@edu.jura.ch	
Ens6	0	@edu.jura.ch	
Ens7	0	@edu.jura.ch	
Ens8	0	@edu.jura.ch	

HORAIRE											
DUREE		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
de	07:55	FR	Tit2	MA	Tit1	FR	Tit2	MA	Tit1	FR	Tit2
à	08:40										
de	08:40	FR	Tit2	MA	Tit1	FR	Tit2	MA	Tit1	FR	Tit2
à	09:25										
de	09:45	MA	Tit1	FR	Tit2	AL	Tit2	AN	Tit1	AL	Tit2
à	10:30										
de	10:30	MA	Tit1	FR	Tit2	EM	Tit2	ENV	Tit1	EP	Tit2
à	11:15										
de											
à											
Pause de midi											
de	13:30	AN	Tit1	HREG	Tit2			AM 1	Tit1	ENV	Tit2
à	14:15							AT 2	Ens3		
de	14:20	EV	Tit1	EP	Tit2			AM 2	Tit1	ENV	Tit2
à	15:05							AT 1	Ens3		
de	15:20	EN 1	Tit1	EP	Tit2						
à	16:05	EN 2	Ens4								
de											
à											
de											
à											

Demande, dérogation, précisions d'alternance de cours

Décompte automatisé (ne rien remplir ci-dessous)

Leçons dispensées		toutes	sect.1	sect.2
FR	Français	8	0	0
MA	Mathématiques	6	0	0
AL	Allemand	2	0	0
AN	Anglais	2	0	0
ENV	Environnement	3	0	0
EN	Education numérique	0	1	1
EGS	Education générale et sociale	0		
HR	Histoire des religions	0		
HREG	Hist.religions + EGS	1		
EM	Education musicale	1		
EV	Education visuelle	1		
EVEM	Education visuelle + musicale	0		
AM	Activités manuelles	0	1	1
AT	Activités textiles	0	1	1
EP	Education physique	3		
COENS38	Co-enseignement 3-8P	0		
SSO	Structure de soutien	0		
AP	Appui	0		
APAL	Appui allophone	0		
Total des leçons dispensées		27	3	3

Total des leçons données dans la classe **33**

- 1 L'horaire est établi conformément aux dispositions légales. On appliquera en particulier la directive concernant l'allocation de ressources aux écoles primaires et secondaires par enveloppe pédagogique ainsi que la directive sur la confection des horaires des écoles primaires.
- 2 Tous les intervenants figurent dans l'horaire, y compris les AT, les sections de classe et le co-enseignement.
- 3 Les leçons qui se donnent une semaine sur 2 doivent être précédées d'un %. On trouve cette option dans la 2e partie de chaque menu déroulant.
- 4 L'horaire est envoyé au Service de l'enseignement, par la direction, **jusqu'au 31 mai pour le 1er semestre et jusqu'au 25 janvier pour le 2e semestre.**
- 5 L'horaire est affiché en classe et communiqué aux élèves et aux parents.